

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

Etaient présents : M. DETRAIT Michel, Mme DUPIRE Agnès, M. DELCROIX Sébastien, M. HUVELLE Richard, M. HERBAUT Jean-Jacques, Mme CAIL Marie-Béatrice, Mme COCHARD Aurore, M. COUTO José, Mme MATON Catherine, Mme VANDY Hélène, Mme BORGES Perrine, M. DUPONT Michel, Mme BEAUVAL Anne, Mme LEGER Roselyne, M. ANCELET Benoît

Etaient excusés : M. BRUNIAUX Jean-Pierre, M. LEONARD Laurent, M. PREVOT Benoît, Mme CRETON Stéphanie, M. VINCENT Aurélien, M. BRUYERRE Eric, M. FAGNART Laurent.

Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2018

Vote : 15 VOIX POUR

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour : Fonds Local d'Animation 2019

VOTE : 15 VOIX POUR

Désignation d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-5 du CGCT, il convient de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur HUVELLE Richard est désigné secrétaire de séance

Présentation des décisions du Maire

Date de la décision	Objet	Montant
29/11/2018	Signature d'un contrat avec MODULA DEMAT, pour un an pour la mise à disposition d'un service de certification électronique privé pour l'accès à la plateforme des marchés publics	120 € TTC
30/11/2018	Signature d'un contrat avec SOMABURO pour la location d'un copieur pour l'école maternelle pour 16 trimestres	156 € HT par trimestre
05/12/2018	Marché de fourniture et d'acheminement d'électricité - lot n° 5 - Vague 2 avec DIRECT Energie. Contrat de 3 ans (<i>école maternelle, ancienne école, stade trotin, mairie, salle des fêtes, ateliers municipaux, salle des sports, médiathèque, terrain de sports, centre lecouvez, foyer d'accueil, maison de pays, panneau lumineux</i>)	Selon les consommations

05/12/2018	Marché de fourniture et d'acheminement d'électricité – lot n°7 – vague 2 avec DIRECT Energie – Contrat de 3 ans (pour le centre polyvalent, la restauration, la salle de musique, la caserne des pompiers)	Selon les consommations
06/12/2018	Avenants au contrat « Assurance Flotte Automobile et missions » Suite à la vente de l'IVECO et du Renault Kangoo et à l'acquisition du nouveau Renault Kangoo	Montant initial du marché : 1751.67 € Montant révisé : 1472.97 €
09/01/2019	Signature d'un contrat d'assurance du personnel des collectivités, garanties statutaires avec GROUPAMA NORD EST Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021	Le taux de cotisation global est fié à 5,26 % de l'assiette de cotisation
15/01/2019	Signature d'un contrat avec le groupement GENIE Architecture et le Cabinet SOFIME pour assurer la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation de la toiture de l'hôtel de ville	5 % du montant des travaux estimé à 170 000 € HT, soit 8 500.00 € HT
17/01/2019	Signature d'un contrat de Mission Plan Prévention avec le Bureau Veritas DR Construction dans le cadre des travaux de réhabilitation de la toiture de l'hôtel de Ville	1 400,00 € HT
18/01/2019	Signature d'un contrat de mission de contrôle technique avec le Bureau Veritas DR Construction dans le cadre des travaux de réhabilitation de la toiture de l'hôtel de ville	2 350,00 € HT
29/01/2019	Signature d'un contrat avec SOMABURO pour la location d'un copieur pour l'accueil de la Mairie pour 16 trimestres	354 € HT par trimestre

Projet 1 : Vote du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018

Rapporteur : Madame DUPIRE Agnès

Madame DUPIRE, présente le Compte administratif de la ville chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Après pointage des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris les écritures passées pendant la journée complémentaire qui s'étend jusqu'au 31 janvier 2019,

Après avoir constaté une parfaite concordance entre les écritures passées par le comptable et retracées dans son Compte de Gestion et le Compte Administratif du budget de la Commune.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal

- D'approuver le Compte de Gestion du receveur municipal pour l'exercice 2018,
- De voter le Compte Administratif 2018 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 025 069.46€	480 367.30€
Recettes	2 932 932.55	493 099.52€
Résultat 2018	+ 907 863.09€	+ 12 732.22€

Résultat de clôture de l'exercice : +920 595.31€

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Et avec 14 VOIX POUR, 1 ABSTENTION

Approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2018

Vote le compte administratif 2018 comme établi ci-dessus.

[Projet 2 : Affectation du résultat de fonctionnement 2018](#)

Rapporteur : Madame DUPIRE Agnès

Après avoir voté le compte administratif 2018,

Après avoir constaté les restes à réaliser au 31/12/2018 pour un montant de 366 598.70€.

Après avoir constaté les restes à recouvrer au 31/12/2018 pour un montant de 107 028.73€.

Le rapporteur propose **d'affecter** une partie de l'excédent de fonctionnement, pour couvrir les besoins en investissement :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats de clôture	+907 863.09€	+12 732.22€
Reste à réaliser		-366 598.70€
Restes à recouvrer		+107 028.73€
SOLDE négatif		-246 837.75€

Au budget primitif 2019, il sera, par conséquent, reporté :

- Au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : **661 025.34€**
- Au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : **246 837.75€**

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,**

Après en avoir délibéré,

**Et avec 15 VOIX POUR
Affecte le résultat de fonctionnement comme détaillé ci-dessus.**

Projet 3 : Vote des 3 taux

Rapporteur : Madame DUPIRE Agnès

Le rapporteur propose de maintenir les mêmes taux qu'en 2018 soit :

	Taux 2018 en %	Taux proposés 2019 en %
Taxe habitation	18,00	18,00
Taxe Foncière (Bâti)	22,00	22,00
Taxe Foncière (non bâti)	50,00	50,00

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

**Avec 15 voix POUR
Approuve ces taux pour 2019**

Projet 4 : Vote des subventions aux associations

Rapporteurs : Monsieur HUVELLE Richard – Monsieur DELCROIX Sébastien

Après avis de la commission de la vie sportive réunie le 21 décembre 2018, de la commission vie associative réunie le 09 janvier 2019, de la commission de finances réunie le 25 février 2019.

Les rapporteurs proposent de voter les subventions aux associations suivantes, d'un montant total de 77 021,00€, comme suit :

Les rapporteurs demandent aux membres des associations de ne pas prendre part au vote des subventions auxquelles ils appartiennent.

Associations	Avis des commissions	Vote du CM
Football Club Pontois	0	
Boxe Française	800	15 Voix pour
Tennis	2600	15 Voix pour
Les Sambriennes	600	15 Voix pour
VTT Club Pontois	6 500	14Voix pour - 1 Abstention
Association Sportive Basket Ball Pontois	4 500	14 Voix pour - 1 Abstention
Endurance Pontoise	0	
Rythme et révérence	500	15 Voix Pour
Section Histoire Locale	500	14 Voix pour - 1 Abstention
La Belle Epoque	0	
Tricot Crochet Peinture sur Soie	500	15 Voix pour
Jeu de Crosse "Les Amis Réunis de Pantegnies	0	
Société de Chasse de Pantegnies	400	15 Voix pour
Société de Chasse de la Commune	400	15 Voix pour
Amicale de la Porquerie	1000	15 Voix pour
Comité de Bienfaisance Fraternelle	18 000	14 voix pour - 1 Abstention
Club du troisième Age	3 000	15 Voix pour
Amicale des Sapeurs Pompiers	0	
Fanfare Municipale	22 500	15 Voix pour
Solidarithon	500	12 Voix pour - 3 Abstentions
Association Pontoise pour l'Ecole du Ballet d'Art	0	
Les Amis du Bocage	300	15 Voix pour
Amicale du Personnel Communal	9450	15 Voix pour
"Les P'tits Pontois"	700	15 Voix pour
Ikebana	100	15 Voix pour
Colt Country Dancers	800	14 Voix pour - 1 Abstention
Société de Pêche "Les Brochets"	400	15 Voix pour
Les Jardins Ouvriers Pontois	400	15 Voix pour
Independent Bridger's Company	500	15 Voix pour
Avi Plaisir	0	
Yoga	150	15 Voix pour
Improdanse	1200	15 Voix pour
Les Crinières Sauvages	0	
Don du sang	150	15 Voix pour
RASED	221	15 Voix pour
Pattounes d'or	300	15 Voix pour
Sur les canaux du Nord dans le sillage de Stevenson	50	15 Voix pour
TOTAL	77 021,00 €	

Budget annexe		
CCAS	8000 €	15 Voix pour

Ces dépenses seront imputées :

- au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal 2019.
- Et au compte 657362 « subvention au CCAS »

Le Conseil Municipal,

Approuve le montant des subventions ci-dessus

Madame Beauval fait remarquer que l'association « la Belle époque » ne demande pas de subvention cette année, malgré sa forte participation lors des visites du musée, contrairement à l'AFN qui a demandé une subvention complémentaire, du fait de leur investissement lors de la commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918.

Projet 5 : Vote du Budget Primitif 2019 – VILLE

Rapporteur : Madame DUPIRE Agnès

Après avis de la commission des finances réunie, le 05 février 2019,

Après lecture des crédits budgétaires 2019, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement,

Après avoir voté le compte administratif 2018 et repris les résultats au budget primitif 2019,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2019 établi comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 560 206.34€	762 188.70€
Recettes	2 560 206.34€	762 188.70€

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

AVEC 15 VOIX POUR

Vote le budget primitif 2019 comme établi ci-dessus

Madame Beauval, demande pourquoi le chapitre 23 et le chapitre 21 sont modifiés par rapport à la commission des finances ?

Le projet de BP présenté en commission de finances, était d'effectuer des travaux pour le service sport. Après, avis de la commission une enveloppe de 9 000.00€ a été allouée au même service, qui servira plus particulièrement à l'achat de mobilier sportif.

Projet 6 : Aide départementale aux Villages et Bourgs – Année 2019

Dernière tranche de travaux salle des sports Louis Demade :

- Travaux d'accessibilité intérieurs et extérieurs
- Habillage des frontons

Rapporteur : Monsieur HERBAUT Jean-Jacques

Le rapporteur expose à l'assemblée que le projet des travaux d'accessibilité de la salle des sports Louis Demade, programmé dans l'AD'AP en 2018, est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Département, au titre de l'aide aux Villages & Bourgs.

Après avoir pris connaissance du coût des travaux qui s'élèvent à 64 480.00€ HT soit 77 376.00€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

et avec 15 VOIX POUR,

- **Approuve** l'avant-projet,
- **Sollicite** une subvention **au taux de 40%** au titre de l'aide Villages & Bourgs, soit une subvention de : **25 792.00 €**
- Le plan de financement est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux d'accessibilité : 58 000.00€		DETR <i>sollicitée</i> 30% : 17 400.00€	
Travaux frontons : 6 480.00€		(travaux accessibilité)	
		Villages & Bourgs 40% : 25 792.00€	
		Reste à charge de la	
		Commune : <u>21 288.00€</u>	
TOTAL H.T	: 64 480.00€	TOTAL :	64 480.00€

Cette recette sera imputée au 1323 « Subventions du Département » du budget primitif 2019.

Projet 7 : Dotation de soutien à l'investissement public – année 2019 – mise en conformité du paratonnerre de l'église

Rapporteur : Monsieur HERBAUT Jean-Jacques

Le rapporteur rappelle qu'une véritable politique de sécurisation des bâtiments publics est appliquée depuis 2016.

Lors des réparations de toiture de l'église, il s'est avéré que le paratonnerre ne répondait pas aux normes NF17-102 ;

Après avoir pris connaissance du coût des travaux qui s'élèvent à **2 170.00€ HT soit 2 604.00€ TTC.**

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
et avec 15 VOIX POUR,

- **Approuve** l'avant-projet
- **Sollicite** une subvention **au taux de 40%** au titre de la DSIL 2019, soit une subvention de : **868.00 €**
- Le complément de financement sera assuré comme suit :
 - Fonds propre de la Commune : 1 302.00€

Les travaux sont inscrits au compte 2313 « constructions » du BP 2019.

Cette recette sera imputée au 1321 « Subventions d'équipement non transférables-Etat- » du budget primitif 2019.

Madame Beauval fait remarquer que la croix indiquant les points cardinaux, ne semble pas réinstallée, elle demande s'il s'agit de la même qu'à l'origine ?
Monsieur Herbaut prendra des photos, et fera une comparaison avec celles qu'il avait avant travaux.

Projet 8 : Aliénation d'un bien meuble

Rapporteur : Madame CAIL Marie-Béatrice

Le rapporteur informe l'assemblée que des nouveaux ordinateurs ont été installés au sein des services administratifs en 2017, conformément au contrat de location signé avec Rex-Rotary.

Les anciens PC ont été reconditionnés « sortie d'usine » et les logiciels WORD et EXCEL, ont été réinstallés.

Conformément à la délibération n°2018/18, les membres du Conseil Municipal ont autorisé la vente de 4 PC. Ceux-ci ont été vendus.

Un ordinateur supplémentaire a été reconditionné.

Il convient donc d'autoriser la vente de ce PC dans les mêmes conditions définies lors du conseil municipal du 19 avril 2018.

Pour rappel :

Descriptif du matériel :

- Ordinateur de bureau de 2012, de marque DELL OPTIFLEX 790 – Processeur : INTEL PENTIUM CPU G850 – Mémoire 2,00 Go – Système d'exploitation : 32 bits, Windows 7 Professionnel

- Ecran plat de marque DELL, 27 pouces
- Clavier, de marque DELL
- Souris, de marque DELL

Conditions de vente :

- Prix de vente : 100,00 € le PC
- Annonce sur le site « Le Bon Coin », sur le site internet de la Commune, et sur le panneau d'informations.
- La première offre écrite réceptionnée en mairie sera recontactée, un rendez-vous sera fixé, pour l'enlèvement du matériel.

La recette sera imputée au compte 2183 « matériel de bureau et informatique » du Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 15 VOIX POUR

Autorise la vente de l'ancien ordinateur des services administratifs selon les conditions définies ci-dessus.

[Projet 9 : Vote du compte administratif 2018 et approbation du compte de gestion 2018 – budget annexe Lotissement Rue du 8 mai 1945](#)

Rapporteur : Madame DUPIRE Agnès

Après pointage des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris les écritures passées pendant la journée complémentaire qui s'étend jusqu'au 31 janvier 2019,

Après avoir constaté une parfaite concordance entre les écritures passées par le comptable et retracées dans son Compte de Gestion et le Compte Administratif de la Commune.

Le rapporteur expose que :

- Le lotissement est constitué de 8 parcelles, toutes vendues entre 2013 et 2018.
- Le prix de revient des lots, s'est élevé à 255 361.71€, soit 31.93€ HT/m².
- Le prix de vente fixé par délibération en date du 15 mai 2013, était de 46.00€ HT/m².
- L'excédent de cette opération est de : **128 420.19€**, transféré au budget principal de la ville de Pont sur Sambre.
- Cet excédent va permettre la réalisation de travaux d'aménagement de la rue du 8 mai 1945 (trottoirs, emplacements de parking, engazonnement), comme il avait été promis aux différents acquéreurs.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver le Compte de Gestion du receveur municipal pour l'exercice 2018,
- De voter le Compte Administratif 2018 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	160 437.44€	32 017.25€
Recettes	160 437.44€	32 017.25€
Résultat 2018	0.00€	0.00€

- Par conséquent, le budget lotissement sera clôturé dès l'approbation de cette délibération par les membres du Conseil Municipal et sa transmission au contrôle de légalité.

Pièce jointe : valeur du stock de terrains aménagés.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 14 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

Approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2018

Vote le compte administratif 2018 comme établi ci-dessus.

Monsieur Dupont demande si les travaux de trottoirs vont se réaliser sur la rue du 8 mai 1945

Le Maire précise que l'excédent de ce budget va permettre de réaliser les trottoirs devant les 8 terrains composant le lotissement. C'est-à-dire des jardins ouvriers jusqu'à la dernière maison du lotissement, il s'agit de répondre à un engagement donné aux acquéreurs.

Madame Léger demande pourquoi, les travaux ne sont pas réalisés sur la totalité de la rue du 8 mai 1945 ?

Le Maire répond que se soit pour la commune ou pour l'agglomération, ces travaux ne sont pas prévus dans l'immédiat, et qu'il faut tenir compte des impératifs budgétaires.

[Projet 10 : Fonds Local d'Animation au titre de l'année 2019](#)

Rapporteur : Monsieur DELCROIX Sébastien

[Cette délibération annule et remplace, la délibération n° 43 prise en séance du 10 décembre 2018.](#)

Lors du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2018, les élus ont voté une délibération modifiant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » en y ajoutant un 3^{ème} alinéa « en matière de développement d'actions ou de manifestations ».

La participation financière qui en résulte est nommée le FLA.

Le rapporteur expose à l'assemblée que la Municipalité organise chaque année, les 8 & 9 juin 2019, l'exposition « Artistes – Artisans ».

Par conséquent, les membres du Conseil Municipal sollicitent monsieur le Président de la CAMVS, afin d'obtenir un Fonds Local d'Animation, au titre de l'année 2019

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Alimentation	1 700.00€	F.L.A. sollicité	1 000.00 €
Gardiennage	1 000.00€	Droits de places	1 000.00€
Publicité, annonces	200.00€	Entrées	1 000.00€
Sonorisation	700.00€	Reste à la charge de la Commune	2 000.00€
Animations	400.00€		
Fournitures diverses	1 000.00€		
TOTAL	5 000.00€	TOTAL	5 000.00€

Cette recette sera imputée au compte 74741 « Participations versées par le GFP » du BP 2019.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

et avec 15 VOIX POUR,

Autorise Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès la CAMVS.

Questions diverses

1- Madame Beauval demande ce qu'il advient de la correction demandée sur la délibération prise par la CAMVS en date du 29 juin 2017, concernant la confusion entre la SEFLA et l'ex-SOFER ?

Monsieur Delcroix répond que le site n'est pas repris dans la convention EPF, donc il n'y a pas lieu de corriger la délibération.

- 2- Madame Beauval demande où en est la situation du restaurant « les Berges de Sambre », elle a constaté de nombreux va et vient, des déménagements..... ?

Monsieur Delcroix répond que la CAMVS a du mal à recouvrer les loyers impayés. Qu'elle a dû faire appel à un huissier chargé de la vente aux enchères des biens meubles, d'ailleurs l'agglomération en a été informée 48h avant.

Désormais, la CAMVS relance un appel à projet, du fait de la nomination de l'huissier chargé de l'affaire.

- 3- Madame Beauval demande à monsieur le Maire s'il a voté POUR ou CONTRE le projet du PLUI, dans sa forme « d'origine » ou « modifié » ?

Madame Dupire, informe les membres du conseil, que toutes les observations faites lors d'une réunion de travail, ont été communiquées à l'agglomération, beaucoup de communes en ont fait de même. La CAMVS a fait un condensé, pas toujours conforme aux demandes des communes (hauteur des immeubles, le nombre de 30 logts/ha....)...

Madame Beauval prévient de l'importance de ce document, si les membres du conseil ne manifestent pas leur intention avant la fin du mois de mai, le PLUI sera réputé adopté.

Madame Dupire répond que tout le monde a conscience de l'importance de ce document, elle a envisagé de réunir la commission d'urbanisme ainsi les élus qui le souhaitent très prochainement.

Madame Beauval informe des échéances suivantes :

- Si les communes votent « CONTRE » : nouvelle proposition devra être formulée fin juin.
- L'enquête publique doit se dérouler de septembre à octobre.
- L'approbation de PLUI, se fera en décembre 2019.

FIN DE LA SEANCE : 19h50.